Fiche de poste : DGT-CT3-2010-04-A

Direction ou Structure	DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Unité administrative:	Bureau des équipements et des lieux de travail
Localisation géographique :	39-43 quai André Citroën – 75902 PARIS CEDEX 15
Mission de l'unité administrative :	Le bureau CT3 est plus particulièrement chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique (nationale et européenne) relative à la prévention des risques professionnels, plus particulièrement en ce qui concerne la conception et l'utilisation des lieux de travail (y compris les chantiers du BTP), des équipements de travail (notamment machines, appareils de levage, engins de chantiers), des équipements de protection individuelle, des énergies (en particulier électriques) ainsi que de la prévention des troubles musculo-squelettiques. Le bureau est fortement impliqué dans la négociation et le suivi des directives européennes, aussi bien en ce qui concerne l'harmonisation des législations applicables à la mise sur le marché des matériels et produits que l'harmonisation des dispositions relatives à la sécurité et la santé au travail, et dans l'élaboration des normes internationales, françaises et européennes en liaison avec l'I.S.O/C.E.I., le CEN/CENELEC, l'U.N.M., l'A.F.N.O.R et l'U.T.E. Cette activité s'exerce en étroite coopération avec les départements ministériels concernés (industrie, développement durable, agriculture, économie –notamment les services des douanes et de la concurrence-, intérieur,…) et avec les organismes en charge des recherches et de la prévention dans le domaine des risques professionnels. Le bureau pilote en outre les actions de surveillance du marché destinées à s'assurer de la conformité des machines et autres équipements de travail et ainsi que des équipements de protection individuelle. Il est en contact étroit avec les services d'inspection du travail et les organismes de prévention, représente la DGT auprès de l'OPPBTP. Il assure une fonction de veille, conduit et réalise des études dans ses domaines de compétence. Il assure la concertation avec les partenaires sociaux au sein du COCT notamment, dans son domaine de compétence.
Effectifs et moyens ;	Le bureau comprend 16 agents : 1 chef de bureau, 1 adjointe, 2 attachés, 6 contractuels (dont 2 ingénieurs et 1 ergonome), 1 directrice du travail et 1 directrice adjointe du travail, 1 secrétaire administrative, 3 secrétaires (dont 1 sur le site de Nancy).

Poste :	Chargé d'études prévention BTP
Catégorie	A
Programme :	111
Affectation fonctionnelle	ACTION 1 : Santé et sécurité au travail

Rattachement au répertoire des métiers de la mission ministérielle *:*	
Domaine métier	Conception, promotion et mise en œuvre des politiques et dispositifs.
Métier	A 10 : Chargé de la conception, de l'animation et au suivi des politiques et des dispositifs.
Domaine métier	Réglementation et contrôle
Métier	B 1O : Chargé de l'élaboration de la réglementation, du suivi de son application et du contentieux.

Activités :	Caractéristiques de l'emploi à pourvoir : Le poste à pourvoir comporte 2 volets : 1. Une participation à la politique de prévention des risques sur les chantiers du BTP. Cela consiste notamment en : ➢ Le suivi des organismes de prévention compétents en ce domaine (OPPBTP, INRS, CTN et réseau d'ingénieurs spécialisés BTP de la CNAM, …) ainsi de la politique des partenaires sociaux de la branche en matière de santé sécurité du travail (FFB, FNTP, CAPEB, organisations syndicales de salariés, …). ➢ La représentation de la DGT au Conseil d'administration de l'OPPBTP ainsi que le pilotage des activités de cet organisme. ➢ L'animation de la politique de prévention dans les chantiers du BTP. A ce titre, cet agent aura en charge tout particulièrement le suivi des questions relatives à la coordination en matière de sécurité et prévention de la santé (SPS). Plus généralement l'agent participera aux actions de prévention sur les chantiers du bâtiment, ce qui implique : • la participation à l'élaboration de la réglementation concernant les chantiers du BTP, notamment pour ce qui concerne les travaux en hauteur, les arrêts de chantier ; • la participation aux travaux de normalisation en ce domaine ;

	• l'appui technique aux différents services (services déconcentrés, service d'animation territorial, autres bureaux de la DGT, etc.) ; • la participation aux actions des différents départements ministériels en ce domaine ; • la veille technologique sur l'ensemble de ces champs de compétence ; 2. Outre les fonctions principales mentionnées ci-dessus, ce poste implique une participation aux activités plus générales du bureau, notamment par un appui juridique aux autres agents, activités telles que : • la réflexion collective pour l'élaboration des positions françaises concernant les directives européennes (modifications ou nouvelles directives) ; • l'élaboration de fiches et guides techniques, de notes et circulaires administratives expliquant les différents textes ; • les travaux en partenariat avec des organismes en vue de l'évolution des réglementations et des solutions techniques ; • les actions de formation auprès des services déconcentrés du ministère du travail ou d'autres instances telles que les CRAM ou les organismes professionnels et syndicaux ; • l'élaboration d'outils de communication et d'information, dont les outils informatiques (sites web, base de données, documents de vulgarisation,…).
	Formation générale : • Juridique et/ou technique Connaissances spécialisées : • Connaissance des problèmes sociaux et techniques liés à la prévention des risques professionnels dans le domaine du BTP ; • Connaissances en matière de sécurité et d'organisation du travail et d'ergonomie ; • Pratique de l'anglais écrit et parlé (documents souvent exclusivement en anglais) ; • Maîtrise des outils informatiques : WORD, INTERNET, INTRANET, base de données ; Expériences souhaitées : • Expérience de la prévention des risques professionnels sur le terrain, en particulier sur les chantiers du BTP et des relations avec les partenaires sociaux et acteurs économiques en entreprise (en particulier celles du BTP) ; Aptitudes nécessaires : • une bonne connaissance des procédures et des acteurs de la construction • un sens de la discussion, une capacité à défendre des positions pour que les exigences de santé et de sécurité soient respectées, compte tenu de l'état de la technique. • une capacité de synthèse et de rédaction dans les domaines juridique et technique ; • un sens du travail en équipe et de la communication au sein d'une unité dont les agents ont des compétences diversifiées (techniques, juridiques, ergonomiques, etc..). • une disponibilité pour des réunions d'une durée de deux à trois jours dans différents lieux en Europe Sujétions particulières : • Missions à l'étranger

Rubriques additionnelles en cas de mise à la vacance du poste :

Corps / Grade / Profil de recrutement :	Inspecteur du travail inscrit au tableau d'avancement de Directeur adjoint du travail		
Situation du poste	Poste vacant le 1er avril 2010		
Contacts :	**Qualité :**	Téléphone :	@ :
Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU	Chef de service	01 44 38 25 04	valerie.delahaye-guillocheau@travail.gouv.fr
Mireille JARRY	Sous-directrice	01 44 38 26 41	mireille.jarry@travail.gouv.fr
Pascal ETIENNE	Chef de bureau	01 44 38 26 77	pascal.etienne@travail.gouv.fr
Colette COURTOIS	Chef de bureau des ressources humaines et des affaires générales	01 44 38 26 96	Colette.courtois@travail.gouv.fr